



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 31 décembre 2024
Publié le 28 février 2025



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 31 décembre 2024
Publié le 29 février 2025

INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

POINTS SAILLANTS

Sondage éclair de la communauté artistique

- En décembre 2024, le Conseil a publié les [résultats du sondage éclair de la communauté artistique](#), un projet de recherche qui permet de faire un état des lieux précis du secteur artistique canadien et de mieux en comprendre les défis et les besoins. Plus de 7 000 artistes, groupes d'art et organismes, toutes disciplines confondues, y ont répondu à travers le pays.
- Les résultats du sondage montrent que le secteur et ses acteurs restent aux prises avec de sérieuses difficultés, notamment financières et opérationnelles, mais aussi de main d'œuvre et de santé mentale. Les répondants ont souligné l'importance des subventions publiques pour s'attaquer à ces problèmes et ont indiqué que des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour transformer véritablement le secteur.

Analyse du processus d'évaluation par les pairs

- En décembre 2024, le Conseil a publié [les résultats d'un projet de recherche sur son processus d'évaluation par les pairs](#). Ce projet avait pour objectif de mieux comprendre l'efficacité du processus d'évaluation par les pairs utilisé par le Conseil et de trouver des moyens de l'optimiser pour les évaluatrices, les évaluateurs et le personnel. Étant donné que le processus d'octroi de subventions constitue le principal moyen pour le Conseil de soutenir le secteur, et que l'évaluation par les pairs en est une étape essentielle, cette analyse revêtait une importance capitale. Le Conseil intègre actuellement les conclusions et les recommandations de son analyse afin d'améliorer le processus d'évaluation.

Séances de consultation pour les organismes de services aux arts (OSA)

- Les 20 et 21 novembre dernier, le Conseil des arts a organisé l'événement *Confluence* qui réunissait, en personne dans ses bureaux à Ottawa et en ligne, des organismes de services aux arts et des organismes de soutien territoriaux, provinciaux et municipaux ainsi que des fondations philanthropiques. Cette réunion se voulait une occasion de renforcer et d'élargir les échanges entre les organismes de services aux arts, de discuter des difficultés actuelles avec les organismes de soutien et de créer un espace intentionnel et bien soutenu pour réfléchir aux moyens possibles d'avancer.
- Cet événement était le premier du genre à rassembler des organismes de services et de soutien aux arts issus de différents ordres de gouvernement pour discuter de sujets brûlants touchant le secteur des arts, notamment de sa situation actuelle et de la nécessité de le transformer.

Prix littéraires du Gouverneur général de 2024 (LivresGG)

- Le 13 novembre, le Conseil a annoncé les gagnantes et gagnants des [Prix littéraires du Gouverneur général 2024 \(LivresGG\)](#). Ces prix récompensent les œuvres littéraires remarquables publiées au Canada dans les deux langues officielles et dans sept catégories destinées à des lectorats de tous les âges. Les 14 livres gagnants ont été choisis par les 14 comités d'évaluation ayant désigné les 70 livres finalistes (35 en français et 35 en anglais). Ces comités d'évaluation ont suivi un rigoureux processus pour mener leurs délibérations et sélectionner les livres gagnants parmi 1 529 œuvres proposées (978 en anglais et 551 en français) publiées au Canada en 2023 et 2024.

Accessibilité : Rapport d'activités

- Le 27 novembre 2024, le Conseil a publié [Accessibilité : Rapport d'activités de 2024](#), qui présente les progrès réalisés par rapport aux actions prévues dans le [Plan d'accessibilité 2023-2025](#) lancé à la fin de 2022 en application de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Changements opérationnels

Ne s'applique pas pour le trimestre en cours.

Changements au niveau du leadership et de la gouvernance

- Le 5 novembre, Lise Ann Johnson, qui était directrice générale par intérim des programmes de subventions aux arts, a été nommée à titre permanent.

Aperçu des résultats nets du deuxième trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Revenus	12 589	13 334	(745)	22 938	26 022	(3 084)
Charges	(56 338)	(22 812)	(33 526)	(300 781)	(274 697)	(26 084)
Crédits parlementaires	94 000	91 875	2 125	297 939	307 875	(9 936)
Excédent (déficit) de la période	50 251	82 397	(32 146)	20 096	59 200	(39 104)

Le surplus pour le trimestre était de 50,3 millions de dollars contre 82,4 millions de dollars pour le même trimestre l’an dernier. Ce recul de 32,1 millions de dollars est largement attribuable à la hausse des subventions, aux paiements aux créatrices et créateurs et aux prix décernés durant le trimestre.

Le surplus pour l’année est à ce jour de 20,1 millions de dollars, contre 59,2 millions de dollars l’an dernier à la même période. Ce recul de 39,1 millions de dollars est largement attribuable à la hausse de 21,8 millions de dollars des subventions, aux paiements aux créatrices et créateurs et aux prix décernés. En outre, les crédits parlementaires pour l’année sont à ce jour inférieurs de 9,9 millions de dollars par rapport à l’an dernier, car une plus grande portion est nécessaire plus tard dans l’exercice financier.

Revenus

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	12 081	12 285	(204)	20 566	22 870	(2 304)
Autres revenus	508	1 049	(541)	2 372	3 152	(780)
Total	12 589	13 334	(745)	22 938	26 022	(3 084)

Revenus nets de placements réalisés

Le Conseil a enregistré des revenus nets de placements moindres qu’au même trimestre l’an dernier en raison d’une baisse de rendement des marchés.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre			Neuf mois se terminant le 31 décembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	40 341	7 849	32 492	254 484	232 683	21 801
Prestation des programmes de transfert	8 951	7 810	1 141	24 314	20 681	3 633
Services à la communauté artistique	1 089	188	901	1 714	1 569	145
Résultats nets de la Banque d’art	(14)	140	(154)	22	131	(109)
Commission canadienne pour l’UNESCO	564	685	(121)	2 613	1 997	616
Administration générale	5 407	6 140	(733)	17 634	17 636	(2)
Total	56 338	22 812	33 526	300 781	274 697	26 084

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

L'augmentation de 32,5 millions de dollars recensée dans les subventions, les paiements aux créatrices et créateurs, ainsi que dans les prix au troisième trimestre, s'explique par les dates des concours pour les subventions qui se sont élargies et qui sont moins concentrées dans les trois derniers mois de l'année. A titre d'exemple, les demandes au titre du programme Explorer et créer, il y a par exemple eu trois dates limites sur quatre cette année, contre seulement une sur deux les années précédentes.

Prestation des programmes de transfert

Les dépenses de prestation des programmes de transfert pour l'exercice à ce jour ont augmenté de 3,6 millions de dollars. Cette augmentation résulte principalement d'un changement dans le traitement comptable des coûts associés à la mise en place du portail actualisé, s'élevant à 3,5 millions de dollars, qui sont désormais intégrés dans la prestation des programmes de transfert. Auparavant, les dépenses liées à des solutions technologiques étaient déclarées dans les dépenses d'administration. Après examen, il a cependant été décidé que les dépenses visant strictement l'amélioration des systèmes de subvention seraient déclarées au poste relatif à la prestation des programmes de transfert.

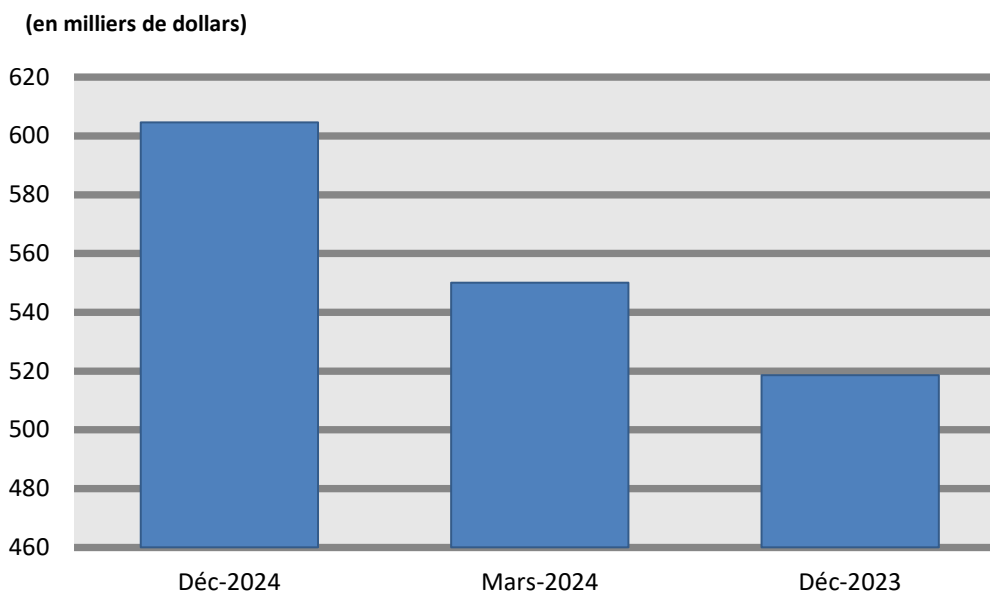
Actifs

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	31 décembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Trésorerie	61 571	48 519	13 052
Débiteurs	4 103	4 492	(389)
Placements de portefeuille	604 603	550 098	54 505
Total	670 277	603 109	67 168

Placements de portefeuille

Au 31 décembre 2024, la valeur marchande totale du portefeuille était de 604,6 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 67,2 millions de dollars depuis le 31 mars 2024, et de 86,0 millions de dollars depuis le 31 décembre 2023. Cette augmentation durant les 12 derniers mois est attribuable à la croissance générale des marchés.



Au total, le fonds a généré un rendement positif de 3,2 % pour le trimestre, soit un rendement légèrement inférieur à l'indice de référence qui est de 3,6 %. Les titres à revenu fixe et les infrastructures ont surpassé leur indice de référence de 0,1 et 1,9 % respectivement. L'immobilier a eu un rendement égal à l'indice de référence. Les actions canadiennes et les actions mondiales ont eu un rendement inférieur à leur indice de référence de 1,9 % et 0,8 % respectivement.

Le rendement total du fonds sur un an était de 16,8 % en décembre 2024, soit 0,7 % en deçà de l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont eu un rendement positif d'une année à l'autre.

Passifs

(en milliers de dollars)	31 décembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	95 345	86 965	8 380
Créditeurs et charges à payer	5 710	7 206	(1 496)
Revenus reportés	7 252	5 049	2 203
Avantages sociaux futurs	6 284	5 955	329
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	99 759	86 389	13 370
Total	214 350	191 564	22 786

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer

La hausse de 8,4 millions de dollars depuis le 31 mars 2024 s'explique par le fait que les subventions à certains organismes sont devenues payables au cours du nouvel exercice. Depuis le 30 septembre 2024, la somme des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer, qui était de 129 millions de dollars, a diminué de 33,7 millions de dollars.

Créditeurs et charges à payer

La diminution de 1,5 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique principalement par une réduction de la rémunération due de 1 millions de dollars.

Revenus reportés

L'augmentation de 2,2 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique par le retour de fonds inutilisés totalisant 1,2 millions de dollars par le Conseil national de recherches du Canada pour les prix Killam 2023-2024. Cette somme doit être reportée jusqu'à ce qu'elle soit déboursée ou réinvestie sur approbation des fiduciaires Killam. En outre, le Conseil a reçu 1,3 millions de dollars en legs grevés d'affectations.

Contributions grevées d'affectations d'origine externe

La hausse de 13,4 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 est attribuable au rendement positif des marchés, comme le précise la note 6 des états financiers.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	31 décembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Immobilisations corporelles	5 892	6 806	(914)
Actifs de la Banque d'art	19 964	19 924	40
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	3 590	1 490	2 100
Total	29 447	28 221	1 226

Actifs de la Banque d'art

La collection de la Banque d'art du Conseil des arts comprend plus de 17 200 œuvres d'art contemporaines canadiennes. Les actifs de la Banque d'art sont capitalisés au coût de 20 millions de dollars. Au 31 décembre 2024, la valeur estimée de ces actifs se chiffrait à 73,2 millions de dollars.

Instruments de musique

Le Conseil gère une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et 12 instruments prestigieux. De plus, il gère 13 instruments et un archet de violon exceptionnel en prêt. Au 31 décembre 2024, la valeur estimée de ces instruments était de 72,9 millions de dollars US. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière.

Frais payés d'avance

L'augmentation de 2,1 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique par le versement de 2,7 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour la prestation du programme Killam 2024-2025. Cette somme est en partie compensée par la comptabilisation de 0,5 millions de dollars en frais payés d'avance pour le régime annuel d'assurance et en licences de logiciels.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2024.

Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2024.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil soumet une analyse mensuelle de ses besoins de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour étayer ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés et reçus par le Conseil pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	31 décembre	
	2024	2023
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	363 531	364 239
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de neuf mois	(297 939)	(307 875)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	65 592	56 364



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriel

Non vérifié

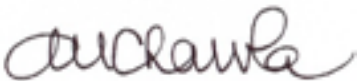
Ces états financiers pour le trimestre terminant le 31 décembre 2024
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

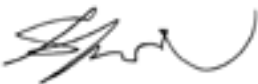
À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

28 février 2025

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Michelle Chawla'.

Michelle Chawla

Directrice et chef de la direction

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Eva Jacobs'.

Eva Jacobs, CPA, CGA

Dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité

État de la situation financière

(non vérifié)	31 décembre	31 mars
(en milliers de dollars)	2024	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	61 571	48 519
Débiteurs	4 103	4 492
Placements de portefeuille (Note 3)	604 603	550 098
Total des actifs financiers	670 277	603 109
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	95 345	86 965
Créditeurs et charges à payer	5 710	7 206
Revenus reportés	7 252	5 049
Avantages sociaux futurs	6 284	5 955
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	99 759	86 389
Total des passifs	214 350	191 564
ACTIFS FINANCIERS NETS	455 927	411 545
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	5 892	6 806
Actifs de la Banque d'art	19 964	19 924
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	3 590	1 490
Total des actifs non financiers	29 447	28 221
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 6)	485 374	439 766
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	406 908	386 812
Gains de réévaluation cumulés	78 466	52 954
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	485 374	439 766

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024-2025	2024	2023	2024	2023
Revenus					
Revenus nets de placements réalisés (Note 7)	20 119	12 081	12 285	20 566	22 870
Autres revenus	3 542	508	1 049	2 372	3 152
Total des revenus	23 661	12 589	13 334	22 938	26 022
Charges					
Programmes de transfert					
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	316 687	40 341	7 849	254 484	232 683
Prestation des programmes de transfert	35 115	8 951	7 810	24 314	20 681
Services à la communauté artistique	3 802	1 089	188	1 714	1 569
	355 604	50 381	15 847	280 512	254 933
Résultats nets de la Banque d'art (Note 8)	62	(14)	140	22	131
Commission canadienne pour l'UNESCO (Note 9)	2 544	564	685	2 613	1 997
Administration générale	28 976	5 407	6 140	17 634	17 636
Total des charges	387 186	56 338	22 812	300 781	274 697
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(363 525)	(43 749)	(9 478)	(277 843)	(248 675)
Crédits parlementaires	363 531	94 000	91 875	297 939	307 875
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	6	50 251	82 397	20 096	59 200
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	386 812	356 657	352 333	386 812	375 530
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	386 818	406 908	434 730	406 908	434 730

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en milliers de dollars)				
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	74 262	13 916	52 954	23 510
Pertes non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	4 404	11 912	25 995	2 623
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Placements de portefeuille	(200)	(90)	(483)	(395)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	4 204	11 822	25 512	2 228
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	78 466	25 738	78 466	25 738

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en milliers de dollars)				
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	50 251	82 397	20 096	59 200
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8)	(340)	(20)	(415)
Amortissement des immobilisations corporelles	309	382	934	1 221
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	(39)	(1)	(40)	(24)
	262	41	874	782
Acquisition de frais payés d'avance	(1,113)	(190)	(5 324)	(3 749)
Utilisation de frais payés d'avance	358	323	3 224	1 135
	(755)	133	(2 100)	(2 614)
Gains (pertes) nets de réévaluation	4 204	11 822	25 512	2 228
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	53 962	94 393	44 382	59 596
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	401 965	336 015	411 545	370 812
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	455 927	430 408	455 927	430 408

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(en milliers de dollars)				
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	50 251	82 397	20 096	59 200
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (Note 7)	(450)	(178)	(1 499)	(640)
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (Note 7)	(13 663)	(13 887)	(21 341)	(21 681)
Amortissement d'immobilisations corporelles	309	383	934	1 222
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(755)	133	(2 100)	(2 614)
Augmentation des avantages sociaux futurs	110	107	329	244
Produits transférés (des) aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des (aux) revenus de placements (note 5)	3 465	3 539	5 378	5 647
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (Note 10)	(32 436)	(62 189)	9 476	(40 293)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	6 831	10 305	11 273	1 085
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8)	(340)	(20)	(415)
Acquisitions d'actifs de la Banque d'art	(40)	(1)	(41)	(24)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(48)	(341)	(61)	(439)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	276	(3 150)	(456)	(12 751)
Disposition de placements de portefeuille	572	2 111	2 296	9 089
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	848	(1,039)	1 840	(3 662)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 631	8 925	13 052	(3 016)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	53 940	96 228	48 519	108 169
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	61 571	105 153	61 571	105 153

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
(non vérifié)

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, l'article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la Directrice et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
(non vérifié)

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 31 décembre 2024					Fin de l'exercice 31 mars 2024		
	Coût	Pertes non- réalisées	Gains non- réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	52 823	-	16 168	68 991	0	48 860	62 945	14
Actions mondiales	208 584	(1 916)	57 570	264 239	1	197 610	234 125	51
Revenus fixes	88 463	(226)	2 899	91 135	0	85 927	86 007	19
Immobilier	23 084	(2 494)	645	21 235	0	22 811	20 909	5
Infrastructure	43 034	-	12 984	56 018	0	43 391	52 508	11
	415 988	(4 636)	90 266	501 618	1	398 599	456 494	100

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	11 557	-	2 297	13 853	0	10 776	12 602	13
Actions mondiales	42 904	(453)	11 486	53 936	1	40 660	47 815	51
Revenus fixes	18 173	(61)	595	18 708	0	17 653	17 655	19
Immobilier	5 007	(519)	164	4 652	0	4 952	4 610	5
Infrastructure	9 508	-	2 328	11 836	0	9 497	10 922	12
	87 149	(1,033)	16 870	102 985	1	83 538	93 604	100
Total des placements	503 137	(5 669)	107 136	604 603		482 137	550 098	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
(non vérifié)

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2024: 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 40 180 000 \$ (31 mars, 2024 - 36 565 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 143 165 000 \$ (31 mars, 2024 - 130 169 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds d'immobilier et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les objectifs suivants conformément à *l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de référence.

Catégories d'actifs	Valeur marchande	Minimum	Objectif	Maximum
Actions canadiennes	14%	10%	14%	20%
Actions mondiales	52%	40%	46%	55%
Revenus fixes	19%	15%	20%	30%
Immobilier	4%	0%	10%	15%
Infrastructure	11%	0%	10%	15%
Marché monétaire / Trésorerie	0%	0%	0%	10%

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel futurs de fonds relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les investissements dans les fonds communs d'actions comprennent des parts de six fonds communs, deux canadiens et quatre investis dans les marchés boursiers mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations.

La partie des obligations universelles des fonds de revenus fixes est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Le rendement de ces investissements est comparé à 50 % à l'indice NFI ODCE et à 50 % à l'indice MSCI/REALPAC Canada Quarterly Property Fund.

Les fonds d'infrastructure comprennent des placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>		Cumul 31 décembre 2024	Fin de l'exercice 31 mars 2024
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	61 571	48 519
Débiteurs	Coût amorti	4 103	4 492
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	604 603	550 098
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	95 345	86 965
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 710	7 206

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
(non vérifié)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit:

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur:

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus:

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul				Fin de l'exercice			
	31 décembre 2024				31 mars 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	61 571	-	-	61 571	48 519	-	-	48 519

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	68 991	-	68 991	-	62 945	-	62 945
Actions mondiales	-	264 239	-	264 239	-	234 126	-	234 126
Obligations	-	67 760	23 375	91 135	-	63 893	22 114	86 007
Immobilier	-	-	21 235	21 235	-	-	20 908	20 908
Infrastructure	-	-	56 018	56 018	-	-	52 508	52 508

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	13 853	-	13 853	-	12 601	-	12 601
Actions mondiales	-	53 936	-	53 936	-	47 815	-	47 815
Obligations	-	13 919	4 789	13 708	-	13 126	4 530	17 656
Immobilier	-	-	4 652	4 652	-	-	4 610	4 610
Infrastructure	-	-	11 836	11 836	-	-	10 922	10 922
	-	482 698	121 905	599 603	-	434 506	115 592	550 098
Total	61 571	482 698	121 905	661 174	48 519	434 506	115 592	598 617

Analyse de sensibilité du niveau 3 - Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul 31 décembre 2024	Fin de l’exercice 31 mars 2024
Solde au début de la période	86 389	74 667
Transfert des revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	5 716	5 203
Utilisation des fonds	(338)	(2 054)
	5 378	3 149
Pertes non réalisées sur placements de portefeuille	8 142	8 781
Reclassés à l’état des résultats - placements de portefeuille	(150)	(208)
Solde à la fin de la période	99 759	86 389

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

<u>(en milliers de dollars)</u>	Cumul 31 décembre 2024	Fin de l'exercice 31 mars 2024
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000	50 000
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de la période	271 445	261 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-	10 000
Solde à la fin de la période	271 445	271 445
Excédent		
Solde au début de la période	27 798	26 516
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-	(10 000)
Excédent (déficit) pour la période	20 096	11 282
Solde à la fin de la période	47 894	27 798
Total de l'excédent accumulé des activités	406 908	386 812
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	52 954	23 510
Variations de la juste valeur	25 512	29 444
Solde à la fin de la période	78 466	52 954
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	485 374	439 766

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	450	178	1 499	640
Transfert des (aux) revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	(3,465)	(3 539)	(5 378)	(5 647)
Gains (pertes) nets sur conversion de devises	38	18	78	26
Dividendes et autres distributions - réinvestis	13 663	13 887	21 341	21 681
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	2 205	2 042	4 281	7 464
Frais de gestion du portefeuille	(810)	(301)	(1,255)	(1,294)
	12 081	12 285	20 566	22 870

8. RÉSULTATS NET DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de location	(445)	(428)	(1,336)	(1,286)
Autres revenus	(100)	(50)	(197)	(131)
Frais administratifs	531	617	1 555	1,546
Amortissement des autres immobilisations	-	1	-	2
	(14)	140	22	131

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Dépenses de programmes	175	162	1 481	685
Programmes – contributions reçues	-	(25)	(40)	(25)
Frais administratifs	389	548	1 172	1 337
	564	685	2 613	1 997

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 31 décembre 2024
 (non vérifié)

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 31 décembre		Neuf mois se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
(Augmentation) diminution des débiteurs	309	3 700	389	627
(Augmentation) diminution des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	(33 659)	11 391	8 380	24 084
Diminution des créditeurs et charges à payer	911	(1 182)	(1 496)	(2 404)
(Augmentation) diminution des revenus reportés	3	(956)	2 203	(411)
Variation nette	(32 436)	12 953	9 476	21 896

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.